Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-213500457-20260605-42_2026-DE

République Française
Département d'Ille & Vilaine
Commune de Bruc Sur Aff

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**Du CONSEIL MUNICIPAL DE BRUC SUR AFF**

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents 12
Votants 14
Pouvoirs 2

Date de la convocation : 01/06/2026

Le cinq juin deux mille vingt-six, à dix-heures heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Laurent SULLEROT, Maire.

Présents : SULLEROT Laurent, BOUCHET Isabelle, BOUREL Cécile, DARBOIS Valérie, DE LORGERIL Bertrand, DUCLOYER Arnaud, GICQUEL Jacqueline, HAMON Patrice, HERVÉ Mattis, LE BLEVEC Mickaël, ROUX Emmanuel (départ à 20h55), SALMON Marie
Absents excusés : ESNAUD Corentin, LE COCQ GEFFROY Gwladys (Pouvoir à SULLEROT Laurent), OLIVIER Jennifer (Pouvoir à ROUX Emmanuel)
Absents :

Secrétaire de séance : HERVÉ Mattis

| 42/2026 | Élections sénatoriales : désignation des délégués et suppléants |
|---|---|

**Vu** le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
**Vu** la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le décret 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collègues électoraux pour l'élection des sénateurs et sénatrices du dimanche 27 septembre prochain. Il est indiqué que dans le cas de la commune de Bruc sur Aff, le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Madame SALMON Marie
Monsieur HAMON Patrice
Monsieur DE LORGERIL Bertrand
Monsieur HERVÉ Mattis

La présidence du bureau est assurée par le maire.

**Élection des délégués**

Les conseillers suivants se portent candidats :

Monsieur SULLEROT Laurent ;
Madame BOUREL Cécile ;
Monsieur HERVÉ Mattis ;

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-213500457-20260605-42_2026-DE

République Française
Département d'Ille & Vilaine
Commune de Bruc Sur Aff

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :
Monsieur SULLEROT Laurent a obtenu 14 voix ;
Madame BOUREL Cécile a obtenu 14 voix ;
Monsieur HERVÉ Mattis a obtenu 14 voix ;

Monsieur SULLEROT Laurent, Madame BOUREL Cécile, Monsieur HERVÉ Mattis, ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

**Élection des suppléants**

Les conseillers suivants se portent candidats :

Monsieur ROUX Emmanuel ;
Monsieur DUCLOYER Arnaud ;
Monsieur DE LORGERIL Bertrand ;

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :
- Monsieur ROUX Emmanuel a obtenu 14 voix ;
- Monsieur DUCLOYER Arnaud a obtenu 14 voix ;
- Monsieur DE LORGERIL Bertrand a obtenu 14 voix ;

Monsieur ROUX Emmanuel, Monsieur DUCLOYER Arnaud, Monsieur DE LORGERIL Bertrand, ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :***

↳ **Élit** Monsieur SULLEROT Laurent, Madame BOUREL Cécile, Monsieur HERVÉ Mattis délégués ;
↳ **Élit** Monsieur ROUX Emmanuel, Monsieur DUCLOYER Arnaud, Monsieur DE LORGERIL Bertrand suppléants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent SULLEROT

BRUC-SUR-AFF (Ille-et-Vilaine)